

CORSE MATIN

Patrimoine immatériel

Pour une reconnaissance des canti in paghjelle par l'UNESCO

Paru le mardi 22 juillet 2008 à 23:32 [0 commentaire\(s\)](#)



Photo : Mario Grazi

Au-delà de la reconnaissance, l'inscription au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO des canti in paghjelle permettrait la création de lieux d'échange et de transmission.

Dernière ligne droite pour le chanteur Petru Guelfucci, sa femme, Michèle, et tous ceux qui militent depuis plusieurs années pour que les polyphonies corse fassent leur entrée au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Fin septembre, un dossier de candidature va être déposé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, afin que les chants traditionnels de nos villages intègrent une liste dite de sauvegarde d'urgence.

Hier, les auteurs de cette démarche ambitieuse se sont livrés à une présentation du projet devant les membres du Conseil économique, social et culturel de Corse, réunis à Piediggrigio en présence de Simone Guerrini, conseiller exécutif en charge des affaires culturelles. Où il a été question de reconnaissance des chants traditionnels corse à l'échelle de la planète (voir par ailleurs), mais aussi de la mise en place de mesures de conservation et de transmission... si la candidature insulaire venait à être acceptée.

« Parmi d'autres éléments liés à l'élaboration d'un plan de sauvegarde, l'UNESCO insiste pour que la communauté concernée par un projet soit étroitement impliquée. Le Conseil économique, social et culturel étant une émanation de la société civile,

nous souhaitions sensibiliser ses membres à ce dossier », a indiqué Michèle Guelfucci, qui n'était pas tout à fait en terre inconnue. Ne serait-ce que parce que son mari est lui-même conseiller au sein du CESC.

Culture vivante

Aux questions du président Henri Franceschi, Petru Guelfucci s'est voulu le plus précis possible. « Au terme de polyphonie, qui engendre des confusions car il fait référence à un ensemble trop vaste et imprécis, nous préférons la notion de canti in paghjelle, a-t-il souligné.

« Alors que la polyphonie se porte plutôt bien, comme le prouve l'émergence des nombreux groupes qui chantent en corse, les canti in paghjelle sont à l'agonie et il pèse de réelles menaces sur leur diversité. Ces chants font référence à un répertoire et à des techniques particulières. Trois voix s'y font écho, sans jamais être à l'unisson, et ils sont profondément liés à un contexte religieux ou de simple convivialité. »

Pas question pour autant de figer ces chants dans un carcan qui aurait tout du musée. Car l'inscription de ce type de « savoir-faire » oral au patrimoine immatériel de l'UNESCO nécessite qu'il fasse référence à une culture vivante. Et les membres du CESC, convaincus de l'intérêt de la démarche, ont été particulièrement sensibles au fait que cette reconnaissance ouvrirait la porte à la création de lieux de transmission.

« Il ne faut pas rêver. Si reconnaissance il y a de la part de l'UNESCO, les canti in paghjelle ne bénéficieront pas immédiatement d'un engouement général de la part de la population corse. Mais, les mesures qui pourront être adoptées grâce au soutien des Nations-Unies pourraient s'avérer déterminantes », assure Petru Guelfucci, en faisant référence à l'exemple des chants traditionnels sardes, plus vivants que jamais depuis leur inscription au patrimoine mondial immatériel.

En attendant le mois de septembre prochain, les porteurs du projet sont assurés du soutien de l'assemblée de Corse et du conseil exécutif. Soutien qui avait déjà été formulé en 2005, à l'occasion du vote unanime de l'assemblée, et qui a été réitéré hier par Simone Guerrini.

Savoir +

La polyphonie corse peut-elle disparaître ?, sous la direction de Michèle Guelfucci et Dominique Salini, éditions Dumane, 15 euros.

Sébastien Pisani